

RAPPORT ANNUEL 2018



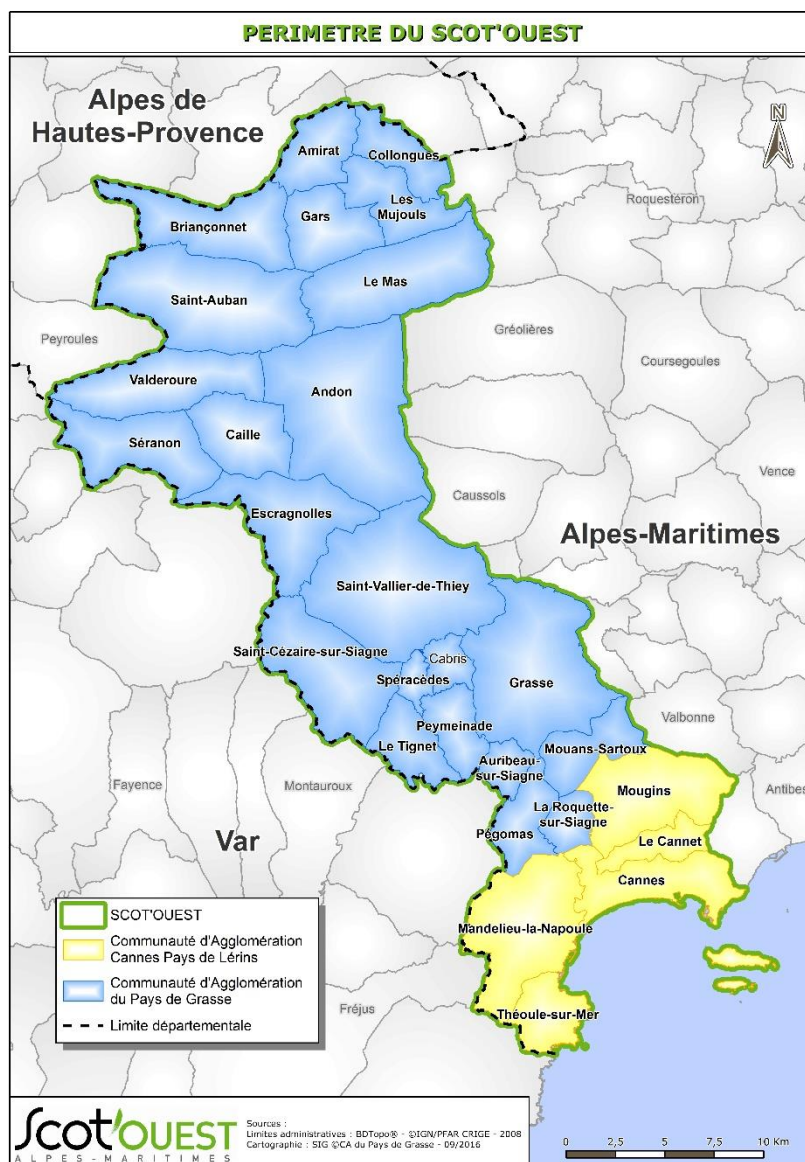
Construire un territoire riche de ses différences



SOMMAIRE

EN 2018

- I LA GOUVERNANCE
- II LES MISSIONS TECHNIQUES
- III LES MOYENS GENERAUX
- IV LES AVIS OBLIGATOIRES
- V LES DELIBERATIONS



Le Syndicat Mixte du SCOT'OUEST des Alpes-Maritimes

I : La gouvernance

Le Comité syndical est l'organe délibérant du Syndicat Mixte du SCOT'OUEST des Alpes-Maritimes. Il est composé de 56 membres titulaires et 56 membres suppléants. Ses élus sont désignés parmi les conseillers communautaires des structures intercommunales constituant le syndicat. La répartition des sièges se fait à part égale. Chaque EPCI dispose de 28 sièges au sein du Comité syndical.

Le Comité syndical gère les affaires courantes : vote du budget, suivi des documents d'urbanisme, avis sur les demandes d'ouverture à l'urbanisation... Il se réunit en séance une fois par trimestre.

Lors du Comité syndical du 6 juillet 2016, un nouveau contrat de gouvernance a été acté sous la forme d'une charte représentant un engagement moral et politique des deux Communautés d'Agglomération.

Le 14 octobre 2016, les élus ont délibéré pour désigner les 112 membres représentants du SCot'Ouest. Puis, en 2017 suite à un changement de gouvernance au sein de la CA Cannes pays de Lérins, la liste des Vice-Présidents a été modifiée ainsi :

- Monsieur Jérôme VIAUD, *Président*
- Monsieur David LISNARD
- Monsieur Sébastien LEROY
- Monsieur Jean-Marc DELIA
- Monsieur Christophe FIIORENTINO
- Monsieur Gilbert PIBOU
- Monsieur Richard GALY
- Monsieur Marino CASSEZ
- Monsieur Georges BOTELLA
- Monsieur André ROATTA
- Monsieur Yves PIGRENET
- Monsieur Gérard DELHOMEZ

II : Les missions techniques

Pour rappel, l'année 2017 a été celle du lancement effectif des études, avec une CAO en date du 23 mai 2017, une réunion de lancement en date du 20 juin 2017 et une réunion publique de présentation du Diagnostic en date du 23 novembre 2017.

L'année 2018 constitue la poursuite du travail engagé avec plusieurs réunions et commissions spécifiques.

1/ Organisation d'ateliers de travail thématiques inter – EPCI dès janvier 2018 :

- 03/01/2018 : Atelier inter EPCI Déplacements/Mobilité/Transports
- 09/01/2018 : Atelier Environnement / TVB/ Littoral/ Risques
- 13/03/2018 : Atelier Agriculture, Forêt Pêche et Tourisme
- 05/04/2018 : Atelier Développement économique, Commerce et Numérique
- 17/04/2018 : Atelier Ressources
- 26/04/2018 : Atelier Habitat Foncier
- 23/05/2018 : Atelier Littoral et Pêche

D'autres rencontres thématiques ont pu être organisées sur demande des structures (notamment sur le thème de l'agriculture, des déchets, de l'eau...) afin d'étoffer le diagnostic et de valider techniquement les enjeux pour l'écriture du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) à venir. Par ailleurs, plusieurs communes, sur leur demande, ont été rencontrées pour exposer leur vision et échanger avec l'équipe du SCoT et son bureau d'études, toujours dans l'optique d'étoffer le diagnostic et de préparer le PADD.

2/ Une commission sur la Basse Vallée de la Siagne le 7 février 2018 :

Elle a permis d'établir les premières orientations sur la BVS, base de formulation d'un pré-PADD, dans la continuité des échanges qui ont pu être engagés avec les services de l'Etat et le rendez-vous du 28 septembre 2017 avec Monsieur le Préfet. La commission s'est également réunie le 30 mai pour travailler un plan guide tel que demandé par l'Etat, en vue de la rédaction du PADD.

3/ Travail sur le PADD :

Pour rappel, le Comité syndical du 16 mars 2018 a notamment permis de présenter aux élus l'avancement du Diagnostic pour servir de base au travail du PADD.

Les 23 et 24 mai 2018 ont été organisés des séminaires de travail avec les élus sur le PADD, par une approche thématisée. Pour chacun des deux séminaires, une trentaine d'élus et de techniciens de l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL) et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG) a été recensée.

Des rencontres territoriales sont organisées en juillet 2018 pour présenter aux élus une première version de PADD du SCoT'Ouest suite au travail des élus en séminaire des 23 et 24 mai 2018 et des services en ateliers.

- Le 5 Juillet à Mandelieu la Napoule sur la Bande Littorale
- Le 10 Juillet à Spéracèdes sur le Moyen-Pays
- Le 11 juillet à Thorenc sur le Haut-Pays

Après l'intégration des dernières remarques sur le projet de PADD durant l'été 2018, l'équipe du syndicat a organisé :

- Une séance de présentation du travail aux PPA le 19 septembre 2018
- Un forum de travail avec la population le 27 septembre 2018 permettant des échanges et des contributions à l'aide de livrets de contribution et de supports cartographiques sur l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et sa traduction réglementaire. Ces rencontres ont rassemblé une dizaine de participants.
- Deux rencontres économiques avec les entreprises du territoire les 25 septembre à Grasse et le 26 septembre à Cannes. Ces rencontres ont permis des échanges et des contributions à l'aide d'un mur participatif sur l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et sa traduction réglementaire. Elles ont rencontré un vif succès avec une cinquantaine de participants.
- Une réunion publique avec la population le 1er octobre 2018

Suite à ces diverses contributions, le débat des élus sur le projet de PADD a été organisé en Comité Syndical le 11 octobre 2018.

Le travail sur le DOO a pu ensuite être engagé par la préparation des différents ateliers thématiques prévus en début d'année 2019.

III : Les moyens généraux en 2018

Les Ressources humaines

Les effectifs du Syndicat n'ont pas évolué en 2018. L'équipe se compose toujours de 4 agents, à savoir :

2 agents en activités accessoires :

- 1 Conseiller du Président et référent de la Commission du Pays de Grasse,
- 1 Référent de la Commission Cannes Pays de Lérins,

2 agents titulaires à temps complet :

- 1 chargé de projet SCoT pour la gestion des missions techniques
- 1 agent en charge de la gestion administrative et financière du syndicat

Si la composition du syndicat n'a pas évolué en termes d'effectifs, il est à noter cependant le départ au 31/12/2017 de l'agent Administratif installé depuis la création du syndicat et remplacé dès le 01/01/2018 par un Rédacteur Territorial ayant pour mission la gestion administrative et financière.

L'objectif pour l'équipe du syndicat étant toujours d'accompagner les élus dans leurs prises de décisions, d'assurer le suivi de l'élaboration et l'animation du SCoT, défini comme un relais entre le Syndicat, les partenaires et les acteurs locaux.

En 2018, en matière de ressource humaine, il est à noter les actions suivantes :

- Signature d'une convention avec le CDG 06 pour l'aide et la prise en charge de services liés à la gestion des Ressources Humaines et non compris dans la cotisation obligatoire (*médecine de prévention hygiène et sécurité...*)
- Réalisation du 1^{er} Bilan social en collaboration avec le CDG 06
- Régularisation des cotisations N4DS (*déclarations annuelles des données sociales*)
- Elections professionnelles
- Mise en place du Prélèvement à la source PASRAU

Les Finances

Les Dépenses

- 1- En matière de **dépense d'investissement** le Syndicat a engagé en 2018 un montant de 105 489 € sur le compte 202 relatif aux frais liés à la réalisation des études du document du SCOT et dont le marché en cours d'exécution, avait été attribué aux prestataires CITADIA, EVEN Conseil et AIRE Publique.

Ce marché est en effet entré en phase II, phase relative à l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) pour s'orienter ensuite sur le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

- 2- Par ailleurs, concernant les **dépenses de fonctionnement**, il a lieu de souligner pour 2018 :
 - Que le contrat d'assurance des locaux (Groupama) a pu être renégocié dans sa globalité en réduisant la dépense annuelle d'environ 4 000 € tout en conservant les garanties utiles et nécessaires.

- La convention prise avec la CAPG pour la mise à disposition des locaux, loyer, charges et consommables a été mise en application pour un montant total de 8 180 € ainsi que la régularisation des arriérés de 2014 à 2017 s'élevant à 15 584 €.
- Plusieurs conventions ont également été mise en place, notamment avec le SICTIAM, Etablissement public de gestion des logiciels et fichiers numériques, ainsi qu'une convention avec la Préfecture des Alpes-Maritimes permettant la dématérialisation des actes administratifs et budgétaires.
- Quant au compte 012 relatif aux dépenses de gestion du personnel, le montant total annuel 2018 s'élève à 108 740 € prenant en compte les évolutions de 2017 au profit des agents, ajustement tarif chèques déjeuners, participation à la protection sociales et la mise en place du RIFSEEP.
- Le poste dépense « *Formation du personnel* » a fait l'objet d'un coût supplémentaire à hauteur de 2 500 € en 2018 afin de former, sur les logiciels finances et ressources humaines, le nouvel agent chargé de ces missions (Budget, payes...).

Les Recettes

Pour les **recettes d'investissement**, c'est toujours dans le cadre de la subvention Régionale de 75 000 € attribuée au Syndicat fin 2017 que le SCoT a bénéficié d'un 1^{er} versement de 37 500 € en 2018, le solde étant attendu pour l'année 2019.

S'agissant des **recettes de fonctionnement**, elles viennent principalement des contributions de deux Communautés d'agglomération membre.

Aussi, afin d'équilibrer le budget 2018, un appel de fonds de 50 000 € pour chacun des deux ECPI a été voté en assemblée délibérante le 6 Avril 2018, soit un montant total de 100 000 € pour l'exercice.

IV : Les avis obligatoires dans le cadre des procédures administratives et réglementaires

⇒ Demandes d'ouverture à l'urbanisation

En application de l'article L.142-4 et L.142-5 du code de l'urbanisme, un plan local d'urbanisme ne peut être modifié ou révisé en vue d'ouvrir à l'urbanisation une zone à urbaniser après le 1er juillet 2002 ou une zone naturelle. Toutefois, lorsque le périmètre d'un schéma de cohérence territoriale incluant la commune a été arrêté, il peut être dérogé à cette disposition avec l'accord du syndicat en charge du SCOT.

A ce titre, le Syndicat Mixte du SCOT'OUEST a été sollicité en 2018 par les communes suivantes dans le cadre de leur démarche d'élaboration ou de modification de leur document d'urbanisme :

- **Grasse** *Avis favorable du Comité Syndical du 16/03/2018*
- **Mougins** *Avis favorable du Comité Syndical du 16/03/2018*
- **Mandelieu** *Avis favorable du Bureau Syndical du 20/06/2018*
- **Pégomas** *Avis favorable du Comité Syndical du 11/10/2018*
- **Séranon** *Pas de Bureau ni de Comité syndicaux dans les dates imparties*
- **Valderoure** *Avis favorable du Bureau Syndical du 20/12/2018*

⇒ Demandes d'avis CDAC

- 1) **« Cœur de Mougins » - Passage en CDAC du 19 septembre 2018.**
 - a) Le projet a été présenté en bureau syndical du SCoT par Monsieur Galy, le 19 septembre en matinée. Après consensus au sein du Bureau, il est acté que Monsieur Lafargue donnera dans l'après-midi en séance un avis favorable pour le syndicat.
 - b) Suite à la CDAC, le projet a reçu un avis favorable de la Commission sans réserve.
- 2) **Intermarché de Grasse – CDAC du 24 juillet 2018 qui a reçu un avis défavorable de la Commission.**
- 3) **Cinéma de Martelly à Grasse – CDACi le 20 septembre 2018.** Le projet a été présenté en bureau syndical du SCoT par Monsieur Viaud, le 19 septembre en matinée. Le syndicat du SCoT n'avait pas à se prononcer sur ce projet cinématographique mais il a été présenté en vue d'une CDAC concernant l'offre commerciale sur Martelly (CDAC de 2019).
- 4) **Lidl Le Tignet – CDAC du 3 mai 2018 qui a reçu un avis favorable de la Commission.** Cet avis a fait l'objet d'un recours qui a été rejeté en CNAC du 27 septembre 2018.

V : Les délibérations 2018

Comité syndical du 16 Mars 2018

- N° 2018-01 – Débat d'Orientation Budgétaire
- N° 2018-02 – Demande d'ouverture à l'urbanisation Commune de Grasse
- N° 2018-03 – Demande d'ouverture à l'urbanisation Commune de Mougins
- N° 2018-04 – Rétablissement délibération prescription Schéma de Cohérence du 24/1102008
- N° 2018-05 – Adhésion au Syndicat SCITIAM et désignation d'un représentant

Comité syndical du 6 Avril 2018

- N° 2018-06 – Compte de gestion 2017
- N° 2018-07 – Compte administratif 2017
- N° 2018-08 – Affectation des résultats 2017
- N° 2018-09 – Budget Primitif 2018
- N° 2018-10 – Détermination des taux de promotion pour avancement grades
- N° 2018-11 – Mise à jour du tableau des effectifs – création et suppression d’emplois

Comité syndical du 5 Juillet 2018

- N° 2018-12 – Demande d’ouverture à l’urbanisation Commune de Mandelieu
- N° 2018-13 – Signature d’une convention unique d’offre de service avec le CDG 06
- N°2018-14 – Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité – Convention Préfecture des Alpes-Maritimes

Comité syndical du 11 Octobre 2018

- N° 2018-15 – Elaboration du SCOT – Débat sur les orientations du PADD
- N° 2018-16 – Demande d’ouverture à l’urbanisation Commune de Pégomas
- N° 2018-17 – Rectification délibération du 6/04/2018 « affectation des résultats » erreur matérielle
- N° 2018-18 – Autorisation dépenses d’investissement avant vote du BP 2018



scot'ouest

A L P E S - M A R I T I M E S

Syndicat Mixte du SCOT de l'Ouest des
Alpes-Maritimes

57, avenue Pierre Sépard

06130 GRASSE cedex

☎ 04 97 01 11 06

www.scotouest.com

Construire un territoire riche de ses différences